



MELDOM

Énergies

MELDOM Energies

Projet destiné aux pays émergents

**Création d'un complexe de
génération d'énergies à partir
de matières organiques**



- Utiliser des techniques simples fiables éprouvées et brevetées sous le nom de Procédé PL™
- Transférer à des sociétés locales le savoir faire de MELDOM Energies.
- Réduire les coûts de réalisation et d'exploitation



Les intervenants

Pour l'étude et la mise en place du projet

- La société **MELDOM Energies** : bureau d'études préliminaires qui apporte son savoir faire
- Une société porteuse du projet : **SPP**
SPP choisira son bureau d'études et la société de réalisation
- Un organisme de financement du projet : **OFP**

Puis pour la mise en œuvre du projet et l'exploitation

- Une société d'exploitation : Qui peut être la **SPP**
- Une société cliente pour le rachat de l'énergie produite : **SREP**
- Une société de collecte des matières premières organiques : **SCMP**

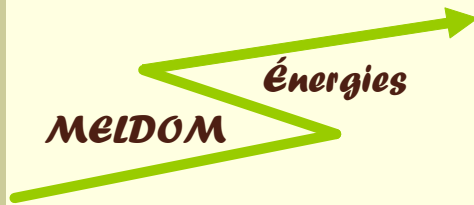


MELDOM

Énergies

L'articulation entre les intervenants

- MELDOM Énergies et SPP étudient conjointement le projet et préparent un Business Plan
- SPP soumet à OFP le Business Plan pour acceptation du financement.
- SPP gère :
 - la réalisation du projet avec le concours de MELDOM Énergies
 - le fonctionnement avec SCMP et SREP



Les conditions d'intervention de MELDOM Énergies

- MELDOM Énergies facture à SPP 30000€ pour la pré-étude dont :
 - 50% payable à la commande.
 - Le solde est dû par SPP à la signature du contrat de réalisation du projet ou dans les six mois suivant le début des négociations.
- MELDOM Énergies cède à SPP ou à OFP le droit d'utilisation non exclusif de son savoir faire, « Procédé PLTM », moyennant un paiement initial puis une redevance pour chaque usine construite. Le montant de la redevance est à déterminer en fonction du projet, du pays et des perspectives de développement.